

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 12 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 488 877,08 € en 2020.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	166 624,61
012 - Charges de personnel et frais assimilés	172 165,15
014 - Atténuations de produits	55 863,00
65 - Autres charges de gestion courante	70 411,00
66 - Charges financières	14 397,54
67 - Charges exceptionnelles	0,00
Total dépenses réelles	479 461,30
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	9 415,78
Total dépenses de fonctionnement	488 877,08

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie et des réseaux,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 6 agents au 31/12/2020 :

- o 3 agents titulaires,
- o 3 agents contractuels.

Un agent contractuel a été recruté temporairement pour pallier aux congés de maladie.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), soit 46 277.00 €

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2009, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La contribution de la commune était en 2020 de 9 586.00 € contre 8 169,00 € en 2019.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Le paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité constitue ce chapitre.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses (042) et en recettes (040).

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections enregistrées en 2020 correspondent :

- aux dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263,00 € / an. On retrouve ce montant dans les recettes d'investissement (voir page 6).
- La valeur comptable des immobilisations cédées,
- L'intégration de frais d'études et d'insertion relatifs aux travaux de rénovation de la toiture de la Mairie.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 855 567,57 € en 2020 dont 300 355,35 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	26 931,81
73 - Impôts et taxes	279 902,00
74 - Dotations, subventions et participations	139 093,58
75 - Autres produits de gestion courante	93 947,54
77 - Produits exceptionnels	6 611,82
013 – Atténuations de charges	6 737,25
002 - Excédent de fonctionnement reporté	300 355,35
Total recettes réelles	853 579,35
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	1 988,22
Total recettes de fonctionnement	855 567,57

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- La facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

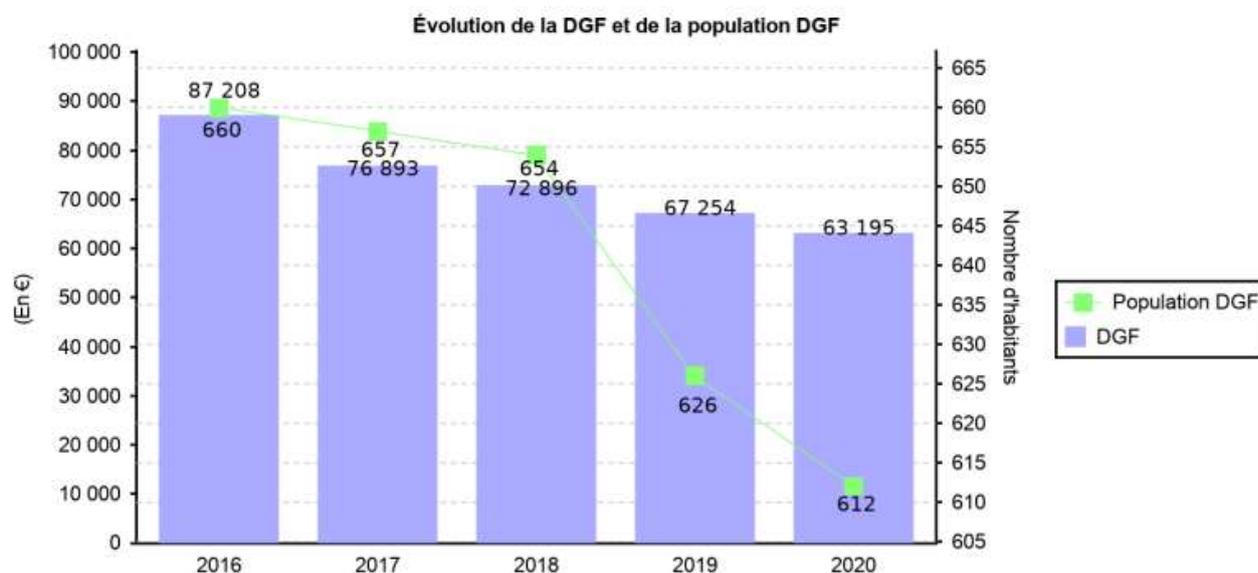
Il s'agit principalement des recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties et non bâties),
- l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Elle a été créée par la loi du 3 janvier 1979. Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Elle est en nette diminution depuis 2014.



- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 38 852,00 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 12 411,00 €,
- Le fonds départemental alimenté par des taxes additionnelles de certains droits d'enregistrement : 37 071,00 €,
- Autres participations : Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour le fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire.

Nous constatons que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en hausse.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux) : 55 234,52 €,
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 35 000,00 €,
- Remboursements divers : 3 660.30 €.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- L'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.
- Produits des cessions d'immobilisations.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières pour congés de maladie) sont comptabilisés dans ce chapitre à hauteur de 6 737,25 € pour l'année 2020.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2020 :

	Commune	Moyennes régionales
Taxe d'habitation	7,10 %	11,64 %
Taxe sur le foncier bâti	9.20 %	14,27 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47.57 %	48,79 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 277 462,66 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
001 – Déficit d'investissement reporté	19 580,21
16 - Emprunts et dettes assimilés	41 475,08
21 - Immobilisations corporelles	2 049,02
Opérations	
148 - INFORMATISATION	720,00
149 - VOIRIE	4 727,76
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	168 443,51
170 – RESTAURATION DES ARCHIVES ANCIENNES	5 061,60
Total dépenses opérations d'investissement	178 952,87
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	30 608,12
Total dépenses d'investissement	277 462,66

Les investissements en matériels réalisés au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Remboursement du capital des emprunts : 40 495,60 €
- Remboursement de cautions suite aux départs des locataires : 1 009,48 €
- Renouvellement des extincteurs communaux : 182,39 €

Opération n° 148 : Informatisation :

- o Matériel informatique : PC portable pour la mairie.

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- o Réfection de la toiture de la Mairie et l'aile Nord de l'école primaire,
- o Installation de 2 portails au niveau de l'entrée de l'accueil périscolaire et de l'école primaire.

Opération 170 : Restauration des archives anciennes :

- Analyse scientifique.

c) Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en 2020 à 184 627,71 €, correspondant :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la récupération de la TVA (années N-2),
- à un mécénat relatif à la restauration des archives anciennes : 2 000 €,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 40 000,00 €,
- le rachat des terrains de la Z.A. Les Carriaux actuellement propriété de la commune de Brénod par Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334.80 € pour une surface de 6 474 m²).
- aux subventions d'investissement :
 - Travaux de réfection de la toiture Mairie-école :
 - 9 584.00 € (Acompte : Dotation d'équipement des territoires ruraux)
 - Travaux d'accessibilité :
 - 9 850 € (Région Auvergne Rhône-Alpes)
 - 23 642.50 (Solde : Dotation d'équipement des territoires ruraux)
 - Restauration d'archives anciennes :
 - 6 000 € (Direction régionale des affaires culturelles)
 - 5 388 € (Aides financières accordées par le Département de l'Ain)
- ...

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	79 934,24
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 022,62
204 – Subventions d'équipement versées	2 835,87
27 – Autres immobilisations financières	8 334,80
Total recettes réelles hors opérations	92 127,53
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	9 584,00
169 – ACCESSIBILITÉ DES ERP	33 492,50
170 – RESTAURATION DES ARCHIVES ANCIENNES	11 388,00
Total recettes réelles opérations d'investissement	54 464,50
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	38 035,68
Total recettes d'investissement	184 627,71

- Résultats de clôture du budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	366 690,49	- 92 834,95	273 855,54

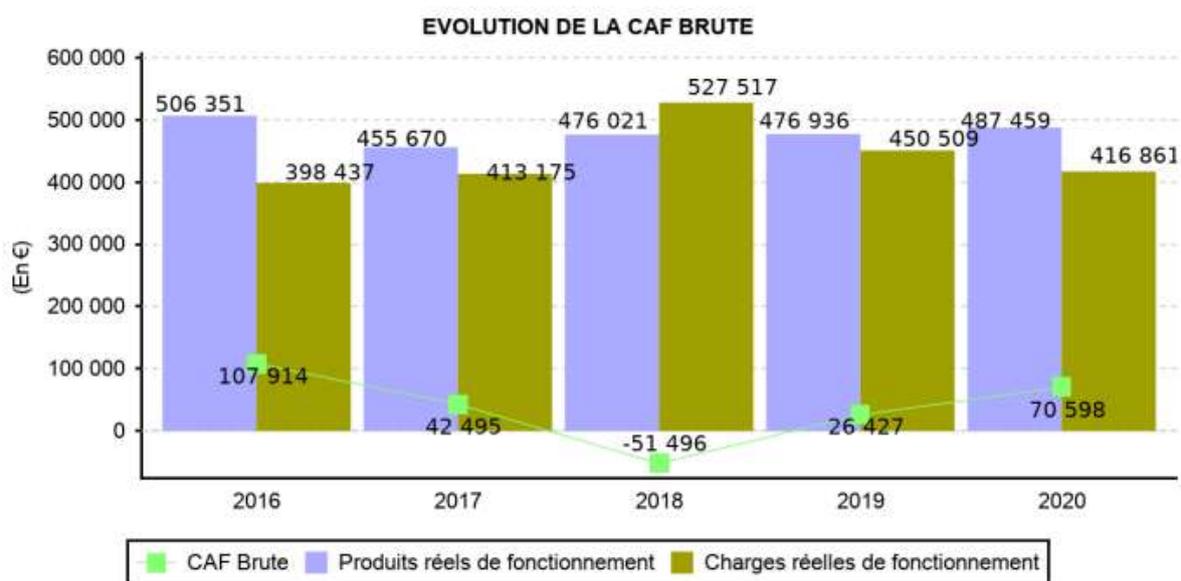
Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante. À noter que le déficit constaté sur le budget d'investissement est dû au non encaissement des subventions relatives au solde du dossier de réfection de la toiture de Mairie-école.

IV. L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

○ L'autofinancement brut

Les résultats du compte administratif 2020 permettent de dégager **une capacité d'autofinancement brute de 70 598 €**.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La capacité d'autofinancement brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

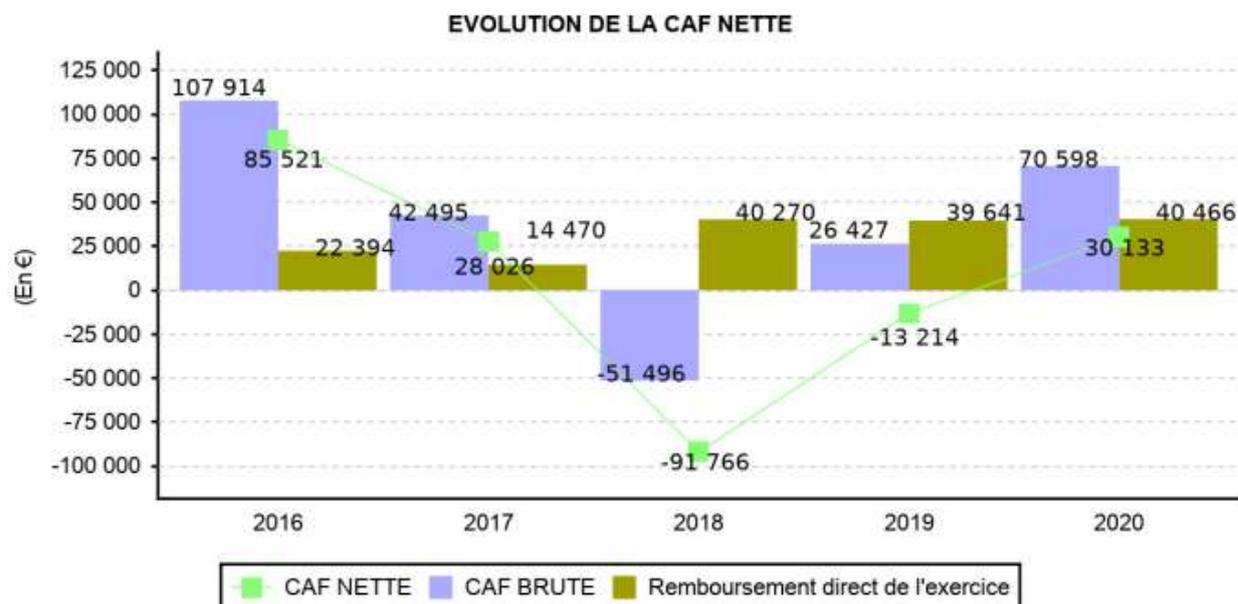


○ L'autofinancement net

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 30 133 €.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital, soit le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement nette est une des composantes du financement disponible.

C'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, les moyens dont dispose la collectivité pour se constituer des ressources propres permettant de financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



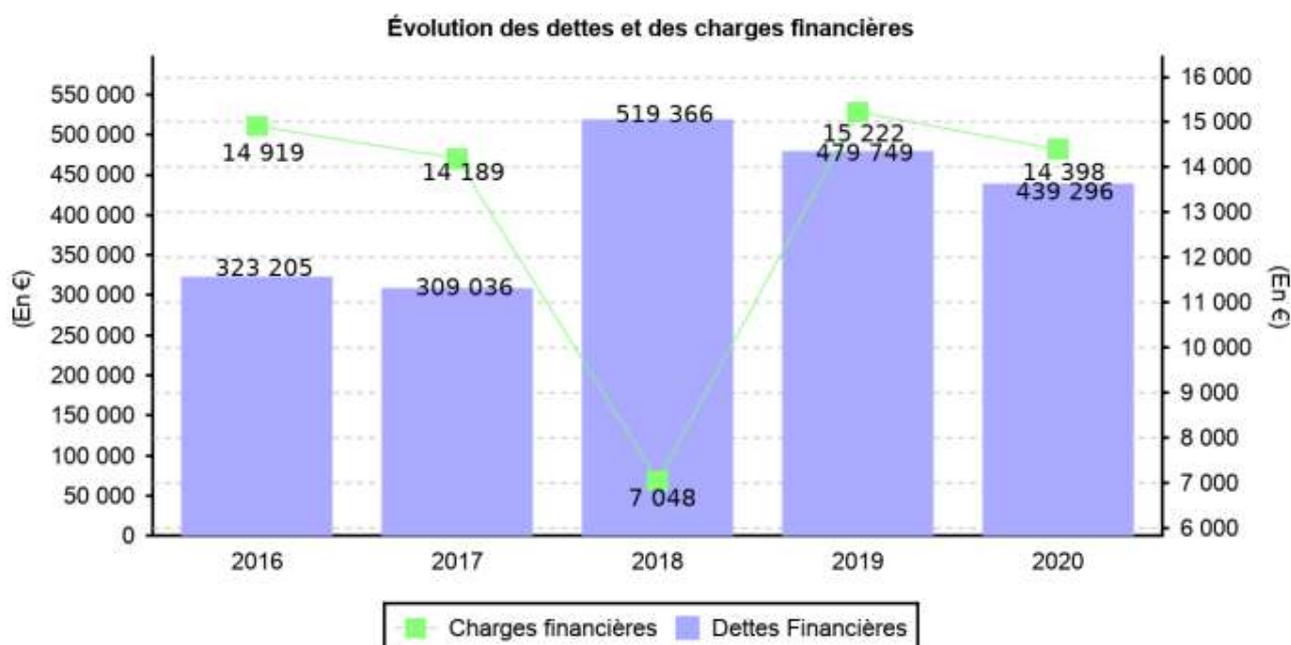
V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des trois emprunts suivants :

Désignation	Banque	Montant initial	Encours au 31/12/2020	Année de souscription	Durée	Taux fixe	Date de fin
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	233 059,01 €	2008	30 ans	4.70 %	25/01/2038
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	80 000,00 €	25 761,77 €	2013	10 ans	2.83 %	01/02/2023
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crédit Agricole Centre-Est	250 000,00 €	176 499,07 €	2018	10 ans	0,97 %	01/12/2027
			435 319,85 €				

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette : 435 319.85 € au 31/12/2020.

Les cautions des locations d'appartements d'un montant de 3 976.27 € se rajoutent aux dettes bancaires et assimilées, l'encours total de la dette au 31 décembre 2020 s'élevant donc à 439 296.12 €.



Principaux ratios :

- Capacité de désendettement : 6,17 années (montant total de la dette / capacité d'autofinancement brute)
- Encours de la dette au 31 décembre 2020 : montant par habitant : 821 €

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	14 349,29	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	42 393,29
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	48 155,95
66 – Charges financières	94,59		
Total dépenses de fonctionnement	49 443,88	Total recettes de fonctionnement	90 549,24

➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
21 - Immobilisations corporelles	17 672,70	10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 758,00
		13 - Subventions d'investissement reçues	8400,00
		001 - Excédent d'investissement reporté	3 887,97
Total dépenses d'investissement	17 672,70	Total recettes d'investissement	19 045,97

- Travaux sylvicoles : 17 672.70 € H.T.
 - o Dégagement manuel de plantations,
 - o Plantation parcelle 17

➤ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	41 105,36	1 373,27	39 732,09

Ces montants constitueront les excédents reportés sur l'année suivante.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

Aucune écriture n'a été comptabilisée sur ce budget annexe, dans l'attente de la réalisation de la vente du dernier lot.

➤ **Résultats de clôture**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	0,14	0,00	0,14

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à Brénod, le 12 avril 2021

Le Maire,

Etienne RAVOT